



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés****Quatrième session**Genève, 1<sup>er</sup>-2 septembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session\* \*\***

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à partir de 10 h 30.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités de fond.
3. Questions diverses.
4. Adoption de la liste des décisions.
5. Adoption du rapport sur la troisième session.
6. Prochaine session.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/368330>). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1001076/>. Les informations relatives à l'organisation de la session seront envoyées aux représentants dûment inscrits.  
À leur arrivée au Palais des Nations, Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).



## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de la session.

#### **Document**

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/4

### **2. Activités de fond**

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute faire le bilan de la réunion informelle organisée par la France en juillet 2022 dans le but de préparer les débats de la présente session consacrés aux activités relevant du point b) du programme de travail, qui dont l'achèvement est prévu en décembre 2022.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être être informé par le secrétariat des activités d'autres groupes de travail et de groupes travaillant sur le thème des véhicules automatisés, comme demandé à sa troisième session. Il souhaitera peut-être examiner les informations fournies par le secrétariat sur l'historique des conventions relatives à la circulation et à la sécurité routières, ainsi que sur les termes et définitions pertinents.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être soumise.

#### **Documents**

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/6

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/7

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/8

### **3. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être décider du mode de fonctionnement qu'il adoptera entre les sessions officielles.

Il souhaitera peut-être également examiner d'autres questions.

### **4. Adoption de la liste des décisions**

Le secrétariat établira, au cours de la session, une liste de décisions qui sera soumise à l'approbation du Groupe d'experts.

### **5. Adoption du rapport sur la troisième session**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter le rapport établi à la suite de la troisième session, tenue en mai 2022.

#### **Document**

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/2

### **6. Prochaine session**

La prochaine session du Groupe d'experts est prévue le 12 décembre 2022. Elle se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations.